

**République Française**

\*\*\*\*\*

**Commune de WAVRANS SUR L'AA**

\*\*\*\*\*

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En date **17 JUIN 2017 à 10 h**

(Exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884)

**Présidence** : Monsieur DELANNOY Julien, Maire

**Présents** : M.DELANNOY Julien, Maire – MM BOIN Eveline, HENDRICK Olivier, LEGAY Henri (jusque 11h25), Adjoint, MM, ANSEL Christine, CAPELLE Fabienne, CUEGNET Chantal, DUMONT Philippe, Séverine FOUACHE, HUYGHE Angélique, REMOND Jean.

**Absents excusés** : Bruno CHEVROT, Gérard DEVIGNE

**Absents** : Martine SOUDANS.

**Procurations** : /

**Convocation** : du 09 juin 2017

**Secrétaire** : Jean REMOND

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour du présent conseil le point suivant : Recrutement des encadrants TAP pour la rentrée 2017 qui l'accepte à l'unanimité.

**Demandes de subventions DSIL et DETR pour le projet « Ecole des Orchidées ».**

Monsieur informe de la non obtention de la subvention DETR2016.

L'enveloppe allouée pour la subvention DSIL est plus faible que prévue, la demande de la commune est accordée pour un montant de 300 000 €.

Suite à sa rencontre avec Mr le sous-préfet et sur ses conseils, il demande au conseil de réaliser une demande DETR2017 sur la partie rénovation pour un taux de 35 %.

La demande de DSIL de 300 000 € peut être maintenue si elle est faite sur la partie construction neuve (soit un taux de 26,5% sur 1 132 228,25 €).

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Clémentine Wilquin qui expose le nouveau plan de financement.

Il convient de :

- Réaliser une demande de DSIL 2017 pour la "construction d'une extension de l'école les Orchidées en énergie positive". Le conseil municipal doit approuver le projet et le plan de financement modifié.

Montant des travaux 1 132 228.25€

taux env 26.50%

DSIL demandée 300 000 €

- Réaliser une demande de subvention DETR 2017 pour la "Rénovation en BBC de l'école les Orchidées". Le conseil municipal doit accepter le projet et le plan de financement modifié.

Montant total des travaux de rénovation, des études et de la maîtrise d'œuvre = 532 808 .49€

Taux demandé avec bonification excellence environnementale = 35%

DETR demandée = 186 482.97€

Séverine Fouache précise qu'il est difficile de phaser les travaux entre partie « neuve » et partie « rénovation » puisque la nouvelle salle de motricité se fera dans la garderie actuelle.

Jean Rémond confirme qu'il sera difficile pour les engins d'accéder à la cour si la partie neuve est réalisée dans un premier temps.

Le conseil municipal à l'unanimité valide le plan de financement présenté et donne son accord à Monsieur le Maire pour réaliser toutes les démarches de nouvelles demandes de subventions.

Monsieur le Maire informe que l'entreprise missionnée pour réaliser les prélèvements dans le cadre du diagnostic amiante en a réalisé 27. La commune est actuellement en attente du plan de désamiantage qui sera à sa charge.

Il précise également que 16 entreprises postulantes à l'appel d'offre sont venues visiter l'école et qu'une seconde journée de visite est organisée.

#### **Tirage au sort du Jury Criminel 2017**

Monsieur le Maire rappelle que chaque année la commune doit procéder à un tirage au sort pour la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés pour l'année suivante.

En 2017, le conseil municipal doit donc déterminer la liste préparatoire pour la liste annuelle des jurés d'assises 2018.

La liste préparatoire est déterminée en tirant au sort publiquement un nombre de noms triple de celui prévu pour la commune (soit 3 pour Wavrans).

Les noms sont tirés au sort dans la liste électorale. Un procès-verbal atteste du tirage au sort de cette liste.

L'électeur n'ayant pas atteint 23 ans au cours de l'année civile qui suit (soit être né à partir de 1995) ne sera pas retenu.

Monsieur le Maire informe effectuer le tirage selon le procédé n°2.

Sont donc tirés au sort :

- L'électeur n° 616 : Mr Gérard LECOMTE
- L'électeur n° 767 : Mr Francis NURIT
- L'électeur n°629 : Mme Corinne LEFEBVRE épouse DUBERNARD.

#### **Avis sur la demande d'exploitation d'un parc éolien sur le territoire de la commune d'Audincthun.**

Par courrier reçu du 24 mai 2017, le conseil municipal est amené à donner son avis sur la demande d'exploitation d'un parc éolien faite par la société Parc Eolien du Mont de Maisnil 2 sur la commune d'Audincthun, dont l'enquête publique du projet est ouverte du 19 juin au 20 juillet 2017.

Le 13 Novembre 2014, la société Parc Eolien du Mont de Maisnil (Groupe Valeco) déposait une demande d'autorisation unique pour la réalisation d'un projet composé de 9 éoliennes sur le territoire de la commune d'Audincthun.

*Pour rappel CM du 09/09/15 avis défavorable : 13 contre 1 abstention.*

Le 17 Décembre 2015, un arrêté préfectoral d'autorisation partielle était signé et autorisait la réalisation de 4 éoliennes parmi les 9 présentées initialement (éoliennes nommées M3, M4, M6 et M7).

Les 5 éoliennes refusées l'ont été pour les raisons suivantes :

- Les éoliennes M1, M2 et M8 sont situées à moins de 250 de zones boisées ;
- L'éolienne M5 se localise au sein d'une zone de nidification du Vanneau Huppé ;
- L'éolienne M9 est jugée trop proche de la vallée de la Lys

Compte tenu des motifs de refus des éoliennes M1, M2 et M8, il a été décidé de les déplacer à plus de 250m des zones boisées afin que celles-ci présentent un impact réduit sur la biodiversité. Ainsi la présente demande s'inscrit dans le cadre de la révision du projet Parc Eolien du Mont de Maisnil afin de modifier l'emplacement de 3 éoliennes mieux intégrées environnementalement au niveau du paysage et de la biodiversité.

Les 3 aérogénérateurs du Parc Eolien du Mont de Maisnil 2, de hauteur totale comprise entre 115m et 130m (73,5 à 80m de hauteur de mât + 90 à 103m de diamètre du rotor) produiront 15 510 000 kWh par an, ce qui équivaut, en France, à la consommation moyenne annuelle totale de 12 795 personnes (ou environ 4 308 foyers) chauffage électrique compris.

Après avoir pris connaissance des plans et dossier fournis, le conseil municipal à 4 voix contre et 7 abstentions décide d'émettre un avis défavorable à ce projet.

#### **Débat du PADD du PLUI**

Monsieur le Maire expose que le PLUi déterminera les règles d'urbanisme des 36 communes composant la Communauté de Communes du pays de Lumbres pour les 15 à 20 ans à venir.

Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) exprime les objectifs et orientations de base du PLUi, et que le conseil municipal doit débattre sur celui-ci. Il précise que la commune est déterminée comme un pôle de proximité au sein du bassin de vie Wavrans/Elnes/Remilly/Ouve.

Le contenu du débat est le suivant :

- *Le redynamisme du centre bourg est une orientation importante. Il faut stopper la création de zone commerciale à l'extérieur du centre bourg qui est consommatrice de terres agricoles et qui entraînent la mort des petits commerces. Cela va à l'encontre du souhait de proximité.*
- *La voie d'accès projetée pour accéder à la zone des sarts consommerait des terres agricoles et de l'argent public pour un gain de temps quasi inexistant. D'autres endroits du territoire accidentogènes sont à revoir avant cela.*
- *Le périmètre de la CCPL est très vaste. Lumbres n'est pas le point central. Certaines communes ne se tourneront jamais vers Lumbres pour leurs commodités, achats ou autres mais vers Licques.*
- *Les grosses structures uniques réduisent toute proximité. Il serait plus judicieux de créer des structures de taille plus faibles mais mieux réparties sur le territoire. Exemple de la maison de santé.*
- *La dynamité ne peut pas être créée par le Public seul, le privé est un acteur essentiel Avant de commencer les travaux de construction : est-on certain d'avoir les occupants pour la faire fonctionner ?*
- *La diminution de l'utilisation de la voiture individuelle n'est possible qu'avec un service alternatif de qualité.  
Les pistes cyclables souhaitées ne peuvent pas être de simple chemin utilisable par un vélo : les familles ne pourront pas les emprunter et le retour à la voiture sera inévitable.*
- *Le partage de véhicules demande de se rendre au centre bourg pour en bénéficier.*
- *Les liaisons douces existantes doivent être entretenues pour être utilisables, cela à un cout qui sera à la charge de la commune les possédant. Il est inutile de leur en créer d'autres.*
- *Le manque de stationnement est un point qu'il faut aborder. Quid du stationnement de véhicules en trottoir ou en chaussée tout le long de la RD 192. Actuellement les règles d'urbanisme impose du stationnement pour les constructions neuves mais ne prévoit rien dans la réhabilitation de l'ancien. Un logement devrait obligatoirement avoir au moins une place de stationnement : un accident va finir par arriver.*
- *Les zones d'activités existantes sont à favoriser, mais elles ne doivent pas être consommatrices de terres agricoles inutilement. Leur aménagement doit se faire en fonction des projets effectifs.*
- *Jusqu'en 2030, il faut produire 2390 nouveaux logements, la réhabilitation de l'ancien est-elle envisagée sinon comment préserver le potentiel agricole et conserver le caractère rural.*
- *Il apparait impossible de s'appuyer sur le très haut débit pour développer les usages puisque certaines zones sont toujours en zones blanches et ne seront pas les premières reliées à la fibre. Les problèmes avec Xilan de son pas résolus, les administrés sont sans connections, condamnés à payer sans service.*
- *Le e-commerce parait difficilement compatible avec le souhait de proximité, de redynamiser les commerces locaux, le lien social des marchés.*
- *Comment favoriser l'intergénérationnel et le vivre ensemble si les hameaux ne sont plus constructibles. Leur population va devenir vieillissante sans mobilité vers le centre bourg.*

Henri LEGAY quitte la séance à 11h25 pour des raisons professionnelles.

**Organisation du 14 juillet.**

Monsieur le Maire informe que le comité des fêtes et la commission fêtes se sont réunies le 13 juin dernier et donne la parole à Mme Angélique HUYGHE , vice-présidente de la commission fêtes

- Remise des diplômes du travail. Cette année 13 diplômes sont à remettre  
La remise des médailles se déroulera à 14h30, suivi d'un vin d'honneur et d'une distribution de bonbons offerts par la commune.

- Animations : Seront organisés un concours de pétanque, un tir à la carabine. Des structures gonflables (3) seront à la disposition des enfants et des adultes gratuitement, comme l'année dernière.

Pour cette année des « bubbles » seront aussi présentes (8 au tarif de 100 €).

Une course en sacs et le jeu du seau seront organisés au niveau de la salle.

Le bal avec repas sera organisé par le comité des fêtes (le tir à la carabine également).

#### **Convention de servitude avec Enedis.**

Afin de permettre l'installation de la ligne aérienne HTA 15KV reliant le projet de construction à usage d'habitation sur la parcelle D2024 située cité Marius Ghier, il est nécessaire d'installer un support de dimension 1 m x 1m.

L'installation se fera au niveau de la bande (parcelle D 2026) restituée à la commune dans le cadre des réserves au PLU.

L'indemnité sera de 0 €.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Mr le Maire à signer cette convention.

#### **Recrutement des encadrants TAP pour la rentrée 2017.**

Du fait du renouvellement de la tenue des TAP pour l'année scolaire 2017-2018, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée le recrutement du personnel encadrant nécessaire.

Monsieur le Maire rappelle qu'une partie du personnel communal stagiaire et titulaire encadre les TAP, il faut également procéder au recrutement de six personnes supplémentaires.

Ces encadrants seront recrutés par contrat de droit public du 05 septembre 2017 au 07 juillet 2018 à raison de 3 heures hebdomadaires hors périodes de vacances scolaires soit 111h00 auxquelles s'ajoutent 15h00 de congés payés soit un total de 126.00 heures ramenées à 11h27 mensuelles payées du mois de septembre au mois de juillet inclus.

Les animateurs non diplômés seront recrutés en tant qu'adjoint d'animation à l'échelon 1 de l'échelle 3.

Les animateurs diplômés (BAFA, BPJEPS ou équivalent, enseignant, enseignant retraité ou personne ayant occupé un poste d'enseignant dans l'éducation nationale) seront quant à eux recrutés en tant qu'adjoint d'animation échelle 3 échelon 11 selon l'indice en vigueur.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide la création des postes d'animateurs TAP, décide l'annualisation de leurs temps de travail et autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement.

#### **Questions diverses.**

- Le prochain conseil municipal aura lieu le 30 juin 2017. Il s'agit de la Convocation des conseillers municipaux par décret du n°2017-1091 du 02 juin 2017 afin de désigner leurs délégués et suppléants le 30 juin 2017 pour l'élection des sénateurs.

Monsieur le Maire invite les personnes souhaitant être candidates à le lui faire savoir.

- L'élection du Conseil Municipal des jeunes a eu lieu ce 16 juin. Sont élus : BAY Eléonore, BAY Vianney, CARON--BAMEZ Loréna, DECROO Thibaut, DELOBEL Salomé, DUMONT Rémy, HOLLANDER Célestine, LEFRANC Charles, POTTEZ Romaric, REMOND Lucie.
- Monsieur le Maire rappelle l'organisation des Drone Days ce jour par la CCPL.

La séance est close à 12h10

POUR EXTRAIT CONFORME

En mairie, le 20 juin 2017

Le Maire,

DELANNOY Julien

